

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 25 juin 2025

DEL_20250625_05

Nombre de Conseillers **29**
En exercice **21**
De présents **26**
De votants **26**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Production de plans
topographiques
compatibles
Référentiel
topographique à très
Grande Echelle -
Convention
constitutive de
groupement de
commandes**

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET - Gilles BRIAND - Emilie CORDIER - Hervé MORICE
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND
Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT - Magali MACE
Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUBAIS
Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Françoise HAFFRAY
Didier NOUZILLEAU

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
26 juin 2025

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Brieg PICAULT a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Marjorie GARCIA a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL
- David PELON a donné son pouvoir à Didier NOUZILLEAU
- Cécile NICOLAS a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY

Absents : Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC - Alain DESMARS

Et que la convocation avait été faite le
18 juin 2025

M. Eric MEIGNEN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le marché de production de plans topographiques compatibles Référentiel topographique à très Grande Echelle (Format .TXT), arrivant à échéance, il convient de le renouveler.

Saint-Nazaire agglomération (La CARENE), l'OPH SILENE, le GIE SONADEV, Loire-Atlantique Développement, et les communes de Besné, la Chapelle-des-Marais, Donges, Montoir-de-Bretagne, Pornichet, Saint-André-des-Eaux, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Nazaire et Trignac ont souhaité constituer un groupement de commandes afin de mutualiser les moyens et de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique fixe le cadre juridique de cette consultation. Elle désigne Saint-Nazaire agglomération (La CARENE) comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- Autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la production de plans topographiques compatibles Référentiel topographique à très Grande Echelle (Format .TXT).
- Désigner Saint-Nazaire agglomération (La CARENE) comme coordonnateur du groupement chargée de l'organisation de la procédure.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

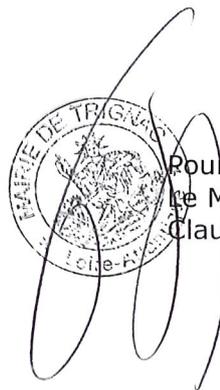
VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 17 juin 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1 :** Autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la production de plans topographiques compatibles Référentiel topographique à très Grande Echelle (Format .TXT).
- **Article 2 :** Désigner Saint-Nazaire agglomération (La CARENE) comme coordonnateur du groupement chargée de l'organisation de la procédure.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Retour en Mairie le : **S'LO**
Publié le :
Publié ou affiché le :
ID : 044-214402109-20250625-DEL_20250625_05-DE